



Date : 29/07/2008

**Information juridique électronique permanente :
URLs disparaissantes et préservation des sources digitales
citées dans les décisions de justice**

Sasha Skenderija
Cornell Law Library, Ithaca, NY, USA

*Traduit en français par:
Philippe Colomb
Bibliothèque Cujas*

Meeting: 157. Law Libraries, Library and Research Services for Parliaments,
Government Libraries, Government Information and Other
Publications
Simultaneous Interpretation: English-French and French-English only

WORLD LIBRARY AND INFORMATION CONGRESS: 74TH IFLA GENERAL CONFERENCE AND COUNCIL
10-14 August 2008, Québec, Canada
<http://www.ifla.org/IV/ifla74/index.htm>

Résumé :

L'évolution récente de l'information juridique a eu des conséquences beaucoup plus importantes en Droit que dans d'autres domaines. Les ressources électroniques devenant assez répandues et de plus en plus disponibles, les cours de justice commencent à les citer. L'information née numérique, encore émergente, et les nouveaux modèles de réseaux de communication (tels que les blogs juridiques et Wikipedia) ont déjà acquis un certain statut, étant cités par des décisions de justice. La Cour Suprême des Etats-Unis cite une cassette vidéo dans sa décision Scott v. Harris (2007), soulignant qu' « elle se suffit à elle-même » et l'incluant dans les attendus comme pièce jointe.

Hélas, comme beaucoup d'organisations publiques, les cours de justice n'ont pas pris la précaution de vérifier que les éléments qu'elles citent restent stables et disponibles pour le public à long terme. Et cela, alors même que « nul n'est censé ignorer la loi ». Que se passe-t-il lorsque les éléments sur lesquels elle s'appuie disparaissent ?

Cette communication examine les graves implications auxquelles pourrait aboutir cette situation. Elle examinera également les défis, les nouvelles fonctions et les moyens d'action possibles pour les bibliothèques juridiques et leurs bibliothécaires pour assurer la disponibilité à très long terme des éléments électroniques dans le champ légal.

Texte intégral :

Alors que les gouvernements et les entités juridiques et législatives des différents états des Etats-Unis rendent aujourd'hui disponible pour le public une quantité énorme d'information primaire sur l'Internet, la plupart de ces organismes n'ont pas identifié le besoin de gérer l'ensemble du cycle de vie de l'information officielle et légale du gouvernement, de sa création à sa préservation à long terme. Ce besoin comprend l'assurance que l'information électronique légale et officielle est a) facilement localisable et accessible au public ; b) qu'une publication électronique soit réputée « authentique » et « officielle » ; et c) que l'information gouvernementale électronique ayant une valeur à long terme soit conservée et reste accessible au public de façon permanente.

Les nouvelles sources en réseau et les formats multimédia (tels que les blogs juridiques¹, Wikipedia², les fichiers multimédia, etc.) ont déjà acquis un certain statut, étant cités dans des décisions de justice. La Cour Suprême des Etats-Unis a récemment cité un fichier vidéo dans *Scott v. Harris – U.S. – 127 S. Ct. 1769. 1775, n. 5 (2007)*, soulignant qu'« il se suffisait à lui-même » et incluant le lien vers une URL dans sa décision au titre de pièce jointe. Nous pouvons nous attendre à ce que beaucoup de juridictions à travers tout le pays suivent prochainement l'exemple de la Cour Suprême, bien qu'il ne semble pas qu'on ait pris la précaution de s'assurer que les éléments cités resteront stables et disponibles pour le public à long terme.

Les tribunaux et les autres structures gouvernementales sont censés assurer l'accès aux sources primaires, aux objets multimédia et autres éléments juridiques cités dans les documents officiels, et sont également censés rendre ces éléments disponibles pour le public à long terme. Il n'y a cependant pour le moment aucune obligation légale pour tout cela.

Résultat, le droit disparaît et chaque jour de nouveaux éléments juridiques nés numériques disparaissent à un rythme qui s'accélère. Comme le souligne un rapport récent de l'American Association of Law Libraries (AALL), « State by State Report on Authentication of Online Legal Resources », aucun état n'a pour le moment mis en place un système qui authentifie et conserve les documents électroniques. De plus, personne ne s'occupe de l'archivage courant et de l'archivage pérenne (« light and dark archiving ») des documents juridiques nés numériques. Personne ne propose une infrastructure sûre d'authentification et de conservation.

Comme le note Robert C. Berring (2007), « ce problème se pose principalement pour le moment avec les codes et les registres administratifs, mais les documents législatifs et les décisions juridiques ne doivent pas être bien loin.³ » Quoi qu'il en soit, les citations dans les décisions de justice de sources électroniques externes, tels que les blogs juridiques, ne sont pas prises en compte par l'AALL et Berring. Kathy Carlson (2007) a récemment signalé le précédent de la citation d'un fichier vidéo dans une décision de la Cour Suprême renvoyant à une URL. Elle souligne le fait que « il doit nécessairement y avoir une réflexion sur la façon de conserver ces éléments et de les rendre accessibles de façon permanente, particulièrement

¹ Cases Citing Legal Blogs – Updated List :

http://3lepiphany.typepad.com/3lepiphany/2006/08/cases_citing_le.html

² Cohen, Noam (29 janvier 2007, section C). « Courts Turn to Wikipedia, but Selectively », *New York Times*. 3. En ligne : <http://www.nytimes.com/2007/01/29/technology/29wikipedia.html>

³ Berring, Robert C. (Printemps 2007). « Losing the Law » *Green Bag* vol. 10, 2D. 279. En ligne : <http://www.greenbag.org/contents/toc.php#Spring2007>

au moment où la pratique d'ajouter ces éléments à des décisions n'est encore qu'émergente.⁴ »

Les bibliothécaires en Droit se retrouvent être des décideurs clefs dans cette situation d'urgence. En avril 2007, l'AALL a organisé un « Sommet National sur l'Authentification de l'Information Juridique Electronique » (« National Summit on the Authentication of Digital Legal Information ») pour débattre de cette triste situation, en invitant également d'autres décideurs essentiels (juges, spécialistes du droit, experts en sécurité électronique, professeurs de Droit et autres). Ils se sont accordés sur la gravité du problème, reconnaissant qu'ils devaient faire pression politiquement sur le législateur pour qu'il crée des dispositifs d'authentification et de conservation des documents juridiques nés numériques. Il y a une conscience aiguë parmi les décideurs qu'il existe des technologies pour gérer ces problèmes, même si ces questions ne semblent pas très attirantes pour le marché.

Regardons les solutions possibles :

Le gouvernement fédéral a pris quelques dispositions pour gérer ces questions, mais aucune, dans leur état actuel de développement, ne prend en compte tous les aspects du problème.

En réponse aux craintes du terrorisme d'après le 11-Septembre, le gouvernement fédéral a financé le développement d'outils logiciels de sécurité et d'authentification, mais ils sont généralement coûteux et difficiles à mettre en œuvre à plus petite échelle.

The GPO Access Act de 1993 prévoit que le GPO « gère un système de stockage de l'information électronique fédérale », mais cela ne permet pas de répondre à tous les besoins liés aux sources primaires et aux documents nés numériques⁵.

L'AALL et le législateur ont créé le E-Government Act de 2002 (Pub. L. No. 107-347, 116 Stat. 2899). La Sec. 207 de cet Act demande plus d'engagement de l'agence fédérale pour assurer la conservation et l'accès aux publications rendues disponibles sur le site Web de l'agence. Le système NARA's Access to Archival Databases (AAD) donne accès à des millions d'archives historiques électroniques créées par plus de vingt agences fédérales et la première application développée par l'ERA rendue accessible au public. L'AAD n'a cependant pas répondu aux besoins des Etats, dont les documents nés numériques ne sont pas inclus dans la base de données et ne devraient pas l'être dans un futur proche. L'AAD ne semble pas pouvoir gérer des formats multimédia et d'autres sources d'origines non-gouvernementales (Blawgs, Wiki, etc).

Cela veut dire que nous devons regarder au-delà des solutions fédérales afin d'arrêter la perte des documents juridiques nés numériques. Puisque les Etats ne semblent pas près de trouver des solutions par eux-mêmes et qu'ils leur manquent actuellement les moyens législatifs pour le faire, il est possible que la communauté juridique soit capable de diffuser plus largement les technologies déjà existantes d'authentification et de conservation offertes

⁴ Carlson, Kathy (Septembre-Octobre 2007). « Digital Attachments Are Here... or Are They ? » *Law Librarians in the New Millennium*, vol. 10, n° 4, 4

⁵ Government Relations Committee and Washington Affairs Office, American Association of Law Libraries (Juin 2003). *State-by-State Report on Permanent Public Access to Electronic Government Information*, 11. En ligne : <http://www.aallnet.org/aallwash/PPAreport.html>

par des fournisseurs de solutions d'archivage ou de revues sans but lucratif tel que JSTOR⁶, Portico⁷ or LOCKKS⁸, et cela pour un coût raisonnable et sans grands obstacles pour la mise en œuvre. De plus, ces systèmes de gestion des documents électroniques ont été développés pour la communauté universitaire en étroite collaboration avec les bibliothécaires experts et ont une solide compréhension de la complexité du cycle de vie des publications ainsi que des technologies d'archivages et des standards. En complément, un centre de recherche comme Cornell's Legal Information Institute (LII)⁹, qui édite sans but lucratif des documents juridiques fédéraux, offre aussi un potentiel intéressant en articulant les besoins immédiats de la communauté juridique, du gouvernement et de l'intérêt public.

La double mission de JSTOR est de rendre accessible des articles de périodiques et d'en assurer la conservation à long terme. En tant que « conservateur / diffuseur » (« light » archive), JSTOR dispose d'une expertise dans l'organisation de la fourniture d'information à des utilisateurs autorisés. Sa nouvelle plateforme technologique permet la conservation et la diffusion de documents autres que des articles, mais ne travaille pas encore avec des formats multimédia (vidéo), ni ne diffuse des documents dont il n'existe pas de contrepartie papier. Ce système n'autorise pas non plus le libre accès à ces archives.

Portico, créé pour préserver des informations nées numériques (en tant que « conservation pérenne » (« dark » archive)) et pour fournir du contenu né numérique à JSTOR, dispose peut-être d'une infrastructure adaptée pour recevoir, formater et préserver une grande quantité de contenu juridique né numérique, mais a aussi une philosophie « open access ». Cependant, ce système ne travaille pas encore en formats multimédia (bien qu'il puisse techniquement le faire) ni ne préserve les sources « non-officielles » (par ex. les blogs)

Le système LOCKSS (Lots of Copies Keep Stuff Safe) de l'Université de Stanford est similaire à Portico en ce qu'il a également été créé pour préserver à long terme des articles de périodiques. Mais contrairement à Portico, il conserve l'état original du contenu, dont le format (« branding ») et il demande une mise en œuvre technique locale.

Alors qu'aucune de ces solutions ne convient parfaitement à l'objectif immédiat d'arrêter la disparition d'informations juridiques officielles nées numériques, il est pertinent de les considérer comme des sources potentielles de solution – que ce soit seule ou en combinaison. Elles pourraient relativement facilement adapter leur technologie pour intégrer des documents juridiques nés numériques et pourraient plus facilement être adaptées aux besoins spécifiques des bibliothécaires spécialisés que les technologies fournies par les grandes agences gouvernementales et les grands fournisseurs commerciaux.

⁶ <http://www.jstor.org>

⁷ <http://www.portico.org>

⁸ <http://www.lockss.org>

⁹ <http://www.law.cornell.edu>